

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, BRIGITTE DESRUISSEUX DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON QUE :

Le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, à une assemblée ordinaire du conseil fixée au 7 octobre 2019, à 19 h, étudiera la demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble suivant :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE No. 2019-02.

Le propriétaire demande une dérogation mineure pour le lot 6 274 477 du cadastre du Québec, chemin Léon-Gérin à Sainte-Edwidge-de-Clifton.

Nature de la demande :

Description du projet et raison(s) de la demande de dérogation mineure :

Le demandeur demande une dérogation mineure afin d'augmenter la marge de recul avant entre 30 et 35 mètres afin d'ériger une résidence.

Le règlement de zonage 354-14 stipule une marge de recul maximale avant de 10 mètres pour un bâtiment principal.

Le demandeur désire ériger sa résidence entre 30 et 35 mètres de l'emprise de la route # 206 (chemin Léon-Gérin).

Une dérogation mineure pourrait régulariser cette situation.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande peut se présenter à l'assemblée mentionnée précédemment et qui se déroulera au 1439, chemin Favreau, Sainte-Edwidge-de-Clifton.

DONNÉ À SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON CE 11^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

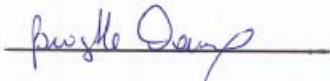


Brigitte Desruisseaux,
Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 septembre 2019, entre 9 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de septembre 2019.



Brigitte Desruisseaux
Directrice générale et secrétaire-trésorière

